



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités  
territoriales  
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie  
et de l'emploi

Affaire suivie par  
Roseline Verbrugghe  
03 84 77 71 43  
roseline.verbrugghe@haute-  
saone.gouv.fr

### **Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey 15 juin 2015 à 14 h 30**

\*\*\*\*\*

Cette réunion présidée par M. Luc CHOUCHKAIEFF, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet de la Haute-Saône, s'est tenue sur le site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey.

Etaient présents :

- au titre du collège "administrations de l'Etat"  
M. Eric FLEURENTIN, chef de l'UT DREAL Centre,  
M. Daniel HYENVEUX, représentant la DDT,  
M. Christophe VALLON, représentant la DDCSPP,  
Mme Isabelle CHERRIER, représentant le SIDPC à la préfecture.

au titre du collège "collectivités territoriales"  
M. Pierre LORTET, maire de Vaivre-et-Montoille,  
M. Alain CARMANTRAND, maire de Charmoille,  
M. Philippe COMBROUSSE, maire de Montigny-lès-Vesoul,  
M. Roland JACHEZ, maire de Scye,  
M. Alain BOUDOT, représentant M. le président de la communauté d'agglomération de Vesoul.

- au titre du collège "exploitants"  
M. Franck ELOI, directeur d'agence SITA FD,  
Mme Céline HOLDRINET, responsable du centre de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey,  
Mme Sandra BILLERY, responsable du laboratoire de l'ISD de Vaivre-Pusey.

- au titre du collège "riverains ou associations de protection de l'environnement"  
M. Eric CORRADINI, président de France Nature Environnement 70,



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60  
Courriel : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : [www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

M. Guy LAURENT, représentant la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Saône,  
M. Jacques MONTAZ, représentant la CPEPESC,  
M. Gaston VUILLEMOT, riverain, domicilié à Pusey.

- au titre du collège "salariés de SITA FD"  
Mme Catherine BOURLIER,  
M. Jeannick JACOBBERGER,  
Mme Christel MARTIN,

- au titre des personnalités qualifiées  
Mme Anne ROBIN, représentant la chambre d'agriculture 70,  
M. Jean-Paul PENNERAD, représentant le SDIS 70,

Assistaient également à cette séance :

M. Jean-Jacques POLIEN, adjoint au maire de Pusey,  
M. Laurent CASAGRANDE, SITA FD,  
M. Laurent POUILLOT, SITA Remédiation,  
M. Fabien LUSSAC, SE – Valorisation et recyclage,  
M. Nicolas BEQUAERT, SITA FD,  
Mme Dominique VIENNET, préfecture - chef du bureau du cadre de vie et de l'emploi,  
Mme Roseline VERBRUGGHE, bureau du cadre de vie et de l'emploi, chargée du secrétariat.

Absents excusés :

M. le maire de Vesoul,  
M. le maire de Pusey.

\*\*\*\*\*

M. le secrétaire général ouvre la séance en remerciant les membres présents d'avoir répondu à l'invitation du préfet, ainsi que M. ELOI et Mme HOLDRINET pour leur accueil dans les locaux de SITA FD.

L'ordre du jour de la commission de suivi de site est rappelé :

- I - Rapport d'activité 2014 de l'ISDD de Vaivre-Pusey
- II - Présentation de la demande d'extension de l'installation de stockage SITA FD
- III - Point sur la gestion des chlorures dans les eaux souterraines
- IV - Questions diverses
- V - Visite du site.

Les différents points de l'ordre du jour sont développés de façon détaillée dans le document élaboré par SITA FD et joint en annexe.

La présentation en est faite principalement par Mme Céline HOLDRINET, responsable du site.

## **Rapport d'activité 2014 de SITA FD**

L'exposé repose sur les points suivants :

- les tonnages traités : 35 688 tonnes (en baisse au regard des tonnages 2013), dont 45 % en stabilisation et 55 % en stockage direct ;
- l'origine géographique des déchets dangereux : 35 % proviennent de Franche-Comté ;
- le contrôle des déchets : 4 363 certificats d'acceptation ont été délivrés ; 92 anomalies ont été relevées ;
- les résultats d'analyses des eaux souterraines et des eaux de surface ;
- les alvéoles en exploitation à fin décembre 2014 ;
- la qualité, l'environnement et la sécurité : renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS18001;
- les relations extérieures : environ 120 visiteurs.

## **Présentation du projet d'extension de la zone d'exploitation**

Le projet de développement de l'écopole de Haute-Saône a déjà été présenté lors de la CSS du 10 juin 2014. L'extension concernera 6 ha sur 40 ha de foncier disponibles appartenant à SITA FD, en vue de :

- la poursuite de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets dangereux à hauteur d'un tonnage annuel moyen de 40 000 tonnes sur une durée de 20 ans,
- la poursuite de l'exploitation de l'usine de stabilisation et de solidification d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes,
- l'exploitation d'une plate-forme multimodale de tri, transit et valorisation de terres polluées, de gravats de déchets non-dangereux et de mâchefers issus de l'incinération de déchets non dangereux, pour des capacités annuelles respectives de 15000 tonnes, 10000 tonnes et 5000 tonnes.

A ce titre, s'agissant de l'aspect administratif, trois dossiers spécifiques ont été déposés par l'exploitant le 14 avril 2015 à savoir :

- le dossier de demande de SUP (servitudes d'utilité publique) en vue de la création, conformément à la réglementation, d'une bande d'isolement de 200 mètres autour des casiers de stockage,
- le dossier de demande de permis de construire en vue de la rénovation du bâtiment administratif et la construction de celui qui accueillera les mâchefers,
- le dossier d'autorisation unique qui présente le projet complété d'une étude d'impact et des risques ainsi qu'une étude géologique.

Mme HOLDRINET rappelle qu'il s'agira d'une extension raisonnée, liée à l'activité actuelle. Le projet permettra de pérenniser l'activité sur le territoire et de maintenir ses points forts : savoir-faire de SITA FD (existence d'un laboratoire notamment), emploi de 22 collaborateurs qualifiés, solution de service pour les industriels locaux, soutien de la sous-traitance locale.

## Point sur la gestion des chlorures dans les eaux souterraines

Suite à la mise en évidence anormale de chlorures (issus de cendres stockées dans l'alvéole n° 8) dans les eaux souterraines en aval d'une alvéole, SITA Remédiation a mis en application en avril 2014 la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués tout en réalisant des reconnaissances complémentaires afin de mettre en place un plan de gestion de la fuite de chlorures. Le résultat des analyses montre que l'état du site et de son environnement est à nouveau compatible avec les usages des eaux souterraines.

Il a été décidé que désormais, une surveillance semestrielle sera assurée de façon renforcée sur les eaux souterraines (7 piézomètres), les eaux superficielles (3 sur le ru + 2 sur le Durgeon).

Au terme de cette présentation, M. le secrétaire général invite les membres à faire part de leurs observations ou questions.

## Questions diverses

S'agissant du projet d'extension, M. LORTET, sans remettre en cause le sérieux et la compétence de SITA FD, s'insurge contre l'emplacement et l'extension du site de Vaivre qui représente un risque pour les riverains, le centre hospitalier départemental et le nouvel abattoir implantés à proximité du site.

M. CARMANTRAND indique que son conseil municipal s'opposera à cette extension, les premières habitations de la commune de Charmoille étant à moins de 500 mètres des limites de la future extension.

M. CORRADINI souligne le risque d'envol de poussières toujours possible lors des déchargements de camions et attend l'ouverture de l'enquête publique pour prendre connaissance du dossier et des mesures qui seront prises en ce sens.

M. CARMANTRAND rappelle l'accident de 1995 qui a engendré un important nuage de poussières toxiques (refiom) lors d'un dépotage.

M. LORTET rappelle également l'incendie en avril 2014 au sein de l'alvéole de stockage de l'amiante. L'origine de départ de feu n'a jamais été identifiée.

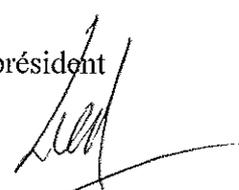
M. POLIEN s'interroge sur le pourquoi de l'implantation du centre hospitalier et de l'abattoir dans un périmètre si proche du centre de stockage alors que tous ces risques potentiels étaient connus.

M. ELOI précise que l'étude d'impact et l'étude de dangers jointes au dossier de demande d'autorisation d'exploiter l'extension prochaine, prennent en compte tous ces risques.

M. ELOI souligne par ailleurs la qualité exceptionnelle du sous-sol servant de barrière passive complétée par une barrière active (géomembrane) permettant d'éviter toute infiltration dans la nappe phréatique. La production de biogaz est limitée. Vingt puits ont été fermés et les torchères ne fonctionnent plus 24h/24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30 et se poursuit, pour les membres qui le souhaitent, par une visite du site.

Le président



Luc CHOUCHEKAEFF